

Outre-mer : une biodiversité essentielle

Olivier Laroussinie

Directeur
de l'Agence
des aires marines
protégées



© O. Brosseau

“ 97%
du domaine
maritime
français ”

Les données de l'outre-mer français dans le domaine marin sont impressionnantes : quatre fois et demi la superficie de la Méditerranée ; 10% des récifs coralliens de la planète ; 6% des monts sous-marins... C'est une richesse naturelle et un potentiel économique incomparables, mais aussi une ouverture internationale évidente dans les ensembles régionaux : océan Indien, Pacifique et Caraïbes.

Se préoccuper de la protection des milieux marins constitue l'un des piliers de l'action publique pour un développement durable des activités maritimes. C'est aussi l'affirmation, au niveau mondial, de la prise de responsabilité de la France sur ces espaces.

Les collectivités de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie se sont clairement engagées dans cette voie, avec des projets ambitieux d'aires marines protégées. L'inscription au patrimoine mondial des lagons de Nouvelle-Calédonie et la reconnaissance internationale de la réserve de biosphère de Fakarava en Polynésie, portent haut la valeur de notre espace marin et démontrent l'engagement de nos collectivités.

Le domaine maritime français vient de s'enorgueillir d'une distinction exceptionnelle avec l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco du récif corallien de Nouvelle-Calédonie. L'Agence apportera son appui aux acteurs de sa préservation.



© Rebecca Guezel

L'île de Lifou dans la province des îles Loyauté, en Nouvelle-Calédonie.

Trente-troisième site français inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco, le récif corallien de Nouvelle-Calédonie est, depuis le mois de juillet, le deuxième à être uniquement naturel, après le Golfe de Porto (Corse). La zone reconnue se répartit en six sites, totalisant quelque 15 000 km², particulièrement représentatifs des écosystèmes de cet archipel du Pacifique. C'est un des trois systèmes récifaux les plus étendus du monde avec 23 000 km² au total. Il abrite une très large diversité d'espèces de coraux et de poissons et un continuum d'habitats, des mangroves aux herbiers marins, avec la concentration de structures récifales la plus diversifiée de la planète. On y rencontre de grands prédateurs, de grands poissons, nombre de tortues et de mammifères marins en danger, dont la troisième plus large population de dugongs du monde.

Avec cette reconnaissance internationale, la Nouvelle-Calédonie intègre le club des 167 pays possédant des « biens naturels » reconnus à travers le monde pour leur « caractère exceptionnel, universel et inestimable » (parmi lesquels, le grand canyon du Colorado, les fjords de Norvège et les îles Galapagos). « Il ne s'agit pas de mettre sous cloche cet espace, rappelle Pierre-Yves Vion, directeur de la DAFE (Direction du service d'état de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement). Mais ce label nous engage à le maintenir en état sur le long terme. Nous allons pour cela, créer

des comités de gestion participative, un pour chaque zone, qui réuniront la société civile, les coutumiers, les socioprofessionnels et les collectivités. Une prise de conscience a d'ores et déjà eu lieu ».

La mission de coordination du dossier, assurée par la DAFE, répondait à l'éclatement des responsabilités en matière d'environnement, induit par le statut d'autonomie de la Nouvelle-Calédonie. La demande de protection du lagon calédonien a été portée par les collectivités locales, gestionnaires du bien, et l'État l'a relayée auprès de l'Unesco.

naires du bien, et l'État l'a relayée auprès de l'Unesco.

« Le travail commun a été formidable et mené de façon intelligente, s'enthousiasme Olivier Laroussinie, directeur de l'Agence des aires marines protégées au terme d'une mission en compagnie du président Jérôme Bignon, au mois de septembre. L'Agence apportera un appui en matière d'expertise, d'ingénierie et permettra à la Nouvelle-Calédonie d'intégrer un réseau international d'organismes de recherche, de gestionnaires de parcs ou d'aires marines protégées... ».

Prise de conscience

Les collectivités doivent désormais mettre en place un dispositif de gestion qui garantisse l'intégrité du bien inscrit au patrimoine mondial. « Cette reconnaissance est une chance, déclare Gaël Yanno, député de Nouvelle-Calédonie et premier adjoint de Nouméa. Mais elle ne se traduit pas par des moyens supplémentaires pour assurer notre mission de gestion et de préservation. L'Agence, qui a déjà fait ses preuves en métropole, nous apportera expertise et savoir-faire ».

Les six zones concernées sont autant d'aires marines protégées qui intègrent objectifs de protection de la nature, objectifs de développement et gouvernance locale. Un beau défi dans le contexte de la Nouvelle-Calédonie qui doit gérer le développement de l'industrie du nickel et du tourisme.

Une immensité marine à préserver

Le 21 novembre 2007, dans le cadre du premier colloque national sur les aires marines protégées, l'Agence des aires marines protégées signait avec la Polynésie française un accord-cadre pour une durée de trois ans.



© Catherine Gabrié

La protection du milieu marin : un enjeu majeur pour la Polynésie.

« Cet accord a notamment permis de lancer en janvier, une analyse régionale sur les écosystèmes, le patrimoine naturel et les usages. Nous attendons les résultats en 2009 pour entamer avec les autorités polynésiennes la réflexion sur les meilleurs outils de gestion à mettre en place, explique Pierre Leca, directeur adjoint de l'Agence. Car l'outre-mer est loin d'être uniforme et la Polynésie entretient un rapport culturel très fort à la mer qui est pour ses habitants, un élément vital. Dans le même temps, ce très vaste territoire demeure largement méconnu ». Avec 5,5 millions de km², le milieu marin

polynésien constitue en effet le second espace maritime du Pacifique sud (après celui de l'Australie). A lui seul, il représente la moitié du domaine maritime français !

En plus des images de rêve qu'évoquent des noms comme les Marquises ou les Iles sous le Vent, la Polynésie recèle des écosystèmes riches et uniques. La flore et la faune sous-marines sont représentées par plus de 800 espèces de crustacés, 170 de coraux, 11 de dauphins, 4 de baleines et au moins 425 d'algues... Le nombre d'oiseaux de mer est aussi l'un des plus élevés parmi les régions tropicales.

Gestion participative

« La spécificité de la Polynésie est son énorme diversité géomorphologique, rappelle Catherine Gabrié consultante spécialisée. Les lagons occupent quatre fois plus de surface que les terres émergées ! La dépendance des habitants à la mer est très forte. La responsabilisation des populations est importante, car il est difficile de mettre en place des mesures de gestion à l'échelle du territoire. Cependant il existe déjà des plans de gestion qui sont très participatifs ».

Actions exemplaires

La protection du milieu marin constitue un enjeu majeur pour le gouvernement polynésien. Des actions exemplaires ont déjà été menées, à l'image de la création d'un sanctuaire pour les mammifères marins (2003) ou le soutien au mémorandum d'entente pour la protection des cétacés. Des mesures particulières ont été prises en faveur des tortues marines. Une démarche pionnière et novatrice sur le plan international pour la protection des requins a été initiée en 2006.

« Trois types de classement permettent d'ores et déjà de protéger et de gérer l'espace maritime en Polynésie française, explique Annie Aubanel, représentante de l'Initiative Française pour les Récifs Coralliens (IFRECOR). Aujourd'hui, au titre de présidente du comité de pilotage de l'analyse éco-régionale, je facilite la coordination entre les organismes concernés. À l'avenir, l'Agence apportera une assistance méthodologique et une expertise technique à l'élaboration de la stratégie polynésienne en matière d'aires marines protégées. Elle facilitera les échanges et les partages d'expériences avec les gestionnaires et proposera des formations. »



© Julien Wickel / Agence des aires marines protégées

La tortue imbriquée fréquente les riches eaux polynésiennes.

“ Protéger et gérer nos lagons ”



AG ©

Lionel Teihotu

Ministre de l'environnement et des affaires foncières de la Polynésie française

Comment décrire le lien très privilégié qu'entretiennent les Polynésiens avec la mer ?

Partis de l'Asie du Sud-Est trois mille ans av. JC, ils sont arrivés au moyen de frêles embarcations. Naguère, la mer, à la fois objet de culte et formidable garde-manger, était un élément central de l'univers des Polynésiens. Ils lui accordent toujours une importance particulière et sont soucieux de sa préservation.

Ce lien explique-t-il les mesures prises en matière de protection comme le moratoire sur la pêche aux requins ou les plans de gestion de l'espace maritime (PGEM) ?

De nombreuses initiatives, privées ou associatives, sont orientées vers le milieu marin comme la protection des requins, des tortues, des baleines. Elles témoignent effectivement des relations très fortes qu'entretiennent les Polynésiens avec leur milieu. S'agissant du requin, sur le plan culturel, celui-ci constitue le totem (protecteur, objet de tabous ou de devoirs particuliers) de certaines familles. Les PGEM, indispensables en raison de l'urbanisation croissante, montrent la volonté du gouvernement, de ses institutions mais aussi des populations de protéger et de gérer nos lagons.

Qu'attendez-vous de l'accord-cadre signé il y a un an avec l'Agence ?

Cette collaboration témoigne de notre volonté de mettre en place une véritable politique publique en matière de création et de gestion d'aires marines protégées. Pour ce faire, il nous faut bénéficier de l'expertise d'une agence telle que celle-ci. Avec ses 118 îles, la Polynésie française occupe une superficie identique à celle de l'Europe de l'Ouest. Son extraordinaire biodiversité constitue un atout sur le plan économique. Nous envisageons d'organiser un colloque sur le thème des aires marines protégées en 2009.

Les canyons de Méditerranée

L'Agence lance une campagne d'observation des têtes de canyons de Méditerranée, réservoirs méconnus de biodiversité.

« Nous ne manquons pas de données sur la zone littorale, rappelle Pierre Watremez, responsable scientifique de l'Agence. Mais en matière d'acquisition de connaissance, il reste un grand travail à effectuer entre 150 et 600 m ». Un navire océanographique de la Comex - équipé d'un sous-marin habité et d'un ROV - va donc être affrété pour

neuf campagnes, étalées sur 21 mois. La première se déroule en octobre sur le canyon Lacaze-Duthiers, avec l'appui de partenaires scientifiques comme l'Université de Barcelone, l'Ifremer... « Nous mobilisons tous les acteurs de la façade méditerranéenne pour permettre ainsi à toutes ces structures un accès aux données qui seront recueillies ».

Il s'agit en effet d'obtenir au cours de ces quelques mois, un état de référence des zones situées entre 150 et 600 m de profondeur, avec des informations précises sur la présence et la répartition de coraux profonds et d'espèces biologiques particulières. « Répartition, état de santé, écosystèmes associés mais aussi pressions humaines existantes : ces campagnes sont axées sur l'ob-

servation, l'échantillonnage et le marquage afin d'assurer des suivis sur plusieurs années. Ce programme reposera aussi sur l'acquisition de données grâce à l'imagerie scientifique haute définition. »

Entre 150 et 600 m

La zone d'étude s'étend de la frontière espagnole à la frontière monégasque. Les canyons sous-marins, nombreux, entaillent le plateau continental méditerranéen et forment des habitats essentiels à la compréhension de la biodiversité des zones côtières et du plateau continental. « Il s'agit de zones très riches, avec des remontées d'eaux (upwelling) très chargées en nutriments qui favorisent notamment la concentration de mammifères et d'oiseaux ». Ainsi, pour la première fois les têtes de canyons de Méditerranée française vont faire l'objet d'une série de campagne bénéficiant du travail des mêmes équipes, de la même approche et des mêmes moyens techniques.

Natura 2000 en mer : et après ?

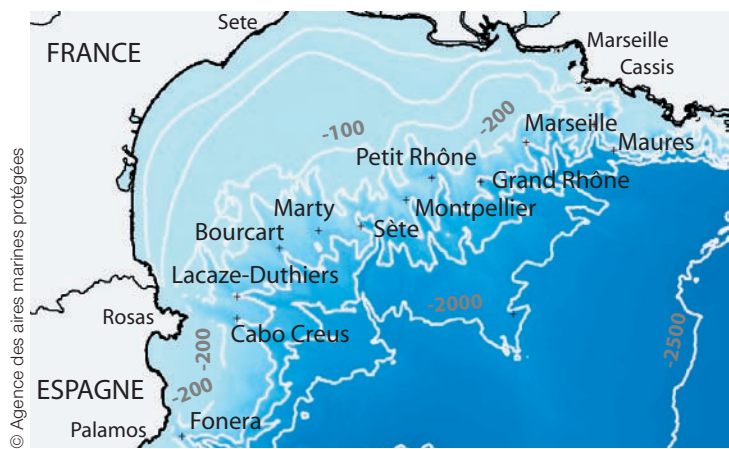


Fanny le Fur (pêche professionnelle), Elodie Maison (sports et loisirs en mer), Pascal Ragot (cultures marines) ont rejoint l'Agence. Leur mission : réaliser l'inventaire des mesures existantes ou à développer pour maintenir ou rétablir un état de conservation favorable des espèces et habitats des futurs sites Natura 2000. Les trois chargés de mission vont parcourir la France pendant les prochains mois afin de rencontrer et mutualiser les expériences des professionnels, usagers, gestionnaires et experts du milieu marin. Un document de synthèse devrait voir le jour en avril prochain et aider les comités de pilotage des sites à élaborer leur plan de gestion.

Iroise : un cap pour le plan de gestion !



Le 23 septembre, les 50 membres du Conseil de gestion, présidé par Pierre Maille, ont tenu leur deuxième réunion, un an après la création du Parc naturel marin d'Iroise. La trame du plan de gestion a été acceptée unanimement. « Nous avons validé avec tous les acteurs locaux l'architecture du plan de gestion, la méthodologie et le calendrier », souligne Thierry Canteri, directeur du Parc. Le conseil a conclu ses travaux sur les projets et les actions engagés : cartographie du champ d'algues de Molène, labellisation des ormeaux de Molène, suivi des mammifères marins, appui à une étude sur le développement des étoiles de mer en baie de Douarnenez... Les nouveaux locaux au Conquet ont été inaugurés. La salle de réunion porte le nom de Guillaume Normant, en hommage au président du Comité local des Pêches d'Audierne disparu en mer en mai 2006.



Douze canyons principaux entaillent les fonds sous-marins du Golfe du Lion.

Pionnier de la concertation

Archipelago, parc national marin situé au sud-ouest de la Finlande a été créé en 1983. Ce parc évolue sans cesse... dans la concertation.

Archipelago le bien nommé ! Le parc ne compte pas moins de 2 000 îles et îlots, s'insérant dans un plus vaste archipel de 8 300 îles au large de Turku, dans le golfe de Botnie, qui prolonge la mer Baltique vers le Nord. Le site a été classé en réserve de biosphère de l'Unesco en 1994, avec une zone marine de 4200 km². Le parc marin lui, couvre 500 km². Il compte 69 habitats naturels reconnus en Finlande et 40 habitats européens de type Natura 2000. 400 espèces nationales sont considérées en danger en raison de la forte dégradation de la mer Baltique. Le cœur d'Archipelago n'accueille aucun habitant, mais sa zone d'adhésion en totalise 180. Et la pression touristique augmente.

Pendant les dix premières années de son existence, le parc a été mal accepté par les communautés locales, chasseurs, pêcheurs traditionnels et de loisirs. Le décret de création de 1983 a donc été modifié en 1994, pour s'ouvrir aux acteurs lo-

caux, afin de les responsabiliser autour d'objectifs précis : protéger la nature et la culture de l'archipel ; préserver ses communautés ; sauvegarder les usages traditionnels de la nature ; promouvoir la recherche environnementale ainsi que l'intérêt général du grand public et des acteurs locaux envers cet espace naturel.

À partir des années 90, Archipelago s'est doté d'un plan de gestion révisable tous les dix ans, dans lequel des efforts de communication et de concertation étaient prescrits. Son comité de gestion a été rattaché à

Objectifs précis

celui de la réserve de Biosphère en 1994, élargissant ainsi la gouvernance aux acteurs de la société civile à un niveau régional. Désormais, des groupes de travail existent, réunissant les habitants, les agents du parc et les résidents secondaires.

Certes, plus petit et moins peuplé que le Parc naturel marin d'Iroise, premier parc marin français, Archipelago montre que des structures efficaces permettent la cohabitation entre activités humaines et préservation de l'environnement.



Le parc national marin Archipelago (Finlande), créé en 1983.

Les mammifères marins vus du ciel

L'Agence des aires marines protégées lance un suivi des cétacés dans toutes les eaux sous juridiction française.

Suivre les populations de mammifères marins vivant au large des côtes françaises, c'est la mission du Centre de Recherche des Mammifères Marins (CRMM), créé en 1972 en collaboration avec l'Université de La Rochelle. Son approche, basée sur la collecte, la centralisation et le traitement d'informations scientifiques, repose sur le Réseau National Echouage (RNE) qui réalise différentes analyses sur des animaux échoués. Les données recueillies (régime alimentaire, distribution, structures d'âge, statut reproducteur...) permettent de suivre et de comprendre le comportement de ces espèces, mais aussi de disposer d'informations sur l'état écologique du milieu. Situés en haut de la chaîne alimentaire, ces mammifères sont de véritables indicateurs de l'état de l'environnement. Lors-

que l'Agence décide de mettre en œuvre un suivi des populations de mammifères marins, son partenaire est donc tout trouvé.

L'objectif est d'effectuer, tous les cinq ans, un suivi par survol aérien pour compléter les observations réalisées par bateaux. Le programme doit couvrir les eaux sous juridiction française présentes dans les trois océans : Atlantique, Indien et Pacifique. Il s'agit de produire une photographie instantanée et globale de la répartition des mammifères marins et de leurs habitats préférentiels sur l'ensemble de la ZEE. Une première campagne s'est donc déroulée aux Antilles, en février et mars dernier.

Les résultats doivent également alimenter un projet de création de sanctuaire dans la région. « Nous avons observé une dizaine d'espèces différentes. Les cétacés semblent fréquenter plus volontiers les zones du plateau insulaire et le talus

et cela aussi bien côté Caraïbe que côté Atlantique. Ce dernier point est assez nouveau », raconte Pierre Watremez, responsable scientifique de l'Agence. Les résultats de la prochaine campagne menée en Guyane seront présentés lors du 10^{ème} séminaire des correspondants du CRMM, qui se déroulera à La Rochelle du 21 au 23 novembre.

<http://marine-mammal.univ-lr.fr>



Les comptages de mammifères marins, par survol aérien, concernent l'ensemble du domaine maritime français.

Les aires marines à la loupe

Le prochain colloque de l'AGLIA, qui se déroulera les 29 et 30 octobre, à Biarritz, est consacré aux aires marines protégées.

L'Association du Grand Littoral Atlantique (AGLIA) rassemble les Conseils Régionaux, les professionnels de la pêche et des cultures marines des quatre régions de la grande façade Atlantique-Manche occidentale : Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine. « Nous avons créé un observatoire socio-économique de la filière, détaille François Foucault, le directeur, et participons à des projets opérationnels à l'image de celui sur la sélectivité dans la pêche de langoustine. Nous assurons aussi un rôle d'animation et de concertation. Notre colloque annuel répond à cet objectif ». Le prochain se déroulera les 29 et 30 octobre, à Biarritz. Il a pour intitulé « Aires mari-

nes protégées, pêche et cultures marines ». « Entre la présence du Parc naturel marin d'Iroise, la mise en route de ceux du Pertuis Charentais et de l'estuaire de la Gironde, voire du Bassin d'Arcachon, ainsi que les nombreux sites Natura 2000, notre territoire est largement concerné par cette thématique. Ce colloque vise à impliquer les professionnels comme acteurs de ces projets ». Cette première collaboration avec l'Agence se prolongera dans le cadre d'un projet de coopération européenne.

Site : www.aglia.org



Directeur de la publication : Olivier Laroussinie

Rédactrice en chef : Agnès Poiret

Secrétaires de rédaction : Olivier Brosseau, Dominique Guillot

Ont participé à ce numéro : A. Abellard, T. Canteri, M. Cau, P. Leca, C. Lefebvre, G. Rousseau, S. Piel, P. Watremez

Agence des aires marines protégées :

42 bis, quai de la Douane

BP 42932 / 29 229 Brest cedex 2

Tél. 02 98 33 87 67

www.aires-marines.fr

* Aïe, Aïe CARHAMB'AR !

Carhamb'ar ? C'est le nom du prochain rendez-vous national de la cartographie des habitats marins, organisé conjointement par l'Ifremer et



l'Agence des aires marines protégées, du 3 au 5 février 2009, à Brest. Ce colloque dressera un état des lieux des méthodes, des techniques et des usages de la cartographie du milieu marin, sur le littoral et au large. L'appel à contribution scientifique est ouvert jusqu'au 15 novembre prochain.

* Brest 2008... le retour !



Nicolas Hulot, Jérôme Bignon, Catherine Chabaud, Philippe Poupon, Jean-Marie Finot, Hervé La Prairie : voici quelques personnalités, entre autres, que l'on a pu voir au cours de Brest 2008 et des Fêtes maritimes de Douarnenez. Elles ont notamment participé au lancement d'Econav, le réseau de l'éco-navigation lancé cet été par l'Agence des aires marines protégées, l'association De Navigatio et la Fondation Nicolas Hulot. Prochain rendez-vous de l'Agence avec le grand public : le Salon nautique à Paris, du 5 au 14 décembre.

* Nord-Picardie la mission s'installe à Boulogne

La mission d'étude du Parc naturel marin des trois estuaires (Somme-Canche et Authie) s'installe dans les locaux du Comité régional des pêches à Boulogne. Marie-Dominique Monbrun quitte ses fonctions à l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour prendre la direction de cette mission au 1^{er} octobre.

La localisation à Boulogne, bien qu'en dehors du site d'étude, a été retenue afin de renforcer les liens avec la pêche professionnelle et favoriser le travail avec l'Ifremer. Pour l'Agence, il s'agit d'un nouveau défi : cette mission d'étude concerne des estuaires et un espace très européen. La concertation se fera à plusieurs niveaux, intégrant de très nombreux usages terrestres liés au milieu estuarien. Les relations avec le Royaume-Uni et la Belgique seront nécessairement renforcées.